Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501232-20251208-DEL202512002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 08/12/2025
DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 13 **POUVOIRS** : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOVEN s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Fabienne HEMERY, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Aurélie SAULNIER, Yoann GUILLAUME.

PROCURATIONS : Emmanuelle PELLETIER donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER.

ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Yannick TRINQUART (excusé), Géraldine TRONCA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yoann GUILLAUME

Aménagement du territoire
2025.12.002 SDE35 - Présentation du rapport d'activités 2024

Rapport : à consulter ou télécharger sur https://www.sde35.fr/ NOS PUBLICATIONS / Rapport d'activité 2024-SDE35

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) est un syndicat mixte composé de communes, d'EPCI, et de Rennes Métropole. Propriétaire des réseaux de distribution électrique dont il garantit le service public, le SDE 35 accompagne les collectivités d'Ille et Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires sur la voie de la transition énergétique en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales, et à l'enfouissement des réseaux pour l'ensemble des communes (formalisé par une convention qui précise notamment le régime de propriété des installations de communications électroniques).

Les compétences du SDE sont multiples :
- Développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural
- Développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables
- Accompagnement de la transition énergétique des territoires
- Gestion de l'éclairage public

Le SDE 35 est le garant du service public de l'électricité.
Ses missions sont nombreuses :

1. Réduire les consommations énergétiques : permettre aux communes de mieux maîtriser leurs consommations liées à l'éclairage public. En 2024, près de 600 points lumineux ont été rénovés grâce à la poursuite du « Fonds vert » qui encourage la rénovation de l'éclairage public. En 2024, le SDE35 a lancé un programme qui aide les communes à passer à un éclairage 100 % led grâce à une avance remboursable.

2. Améliorer l'efficacité énergétique : améliorer les performances du réseau électrique, en particulier en milieu rural, mais aussi développer de nouvelles mobilités durables : 253 points de charge BÉA répartis sur 124 sites, 7 nouvelles stations déployées en 2024, par ailleurs 6 stations d'avitaillement au BioGNV ont été mises en service en 2024

3. Développer les énergies renouvelables et accompagner les communes pour développer le potentiel de ces énergies sur leur territoire (Energ'IV, réseaux de chaleur, circuits courts de l'énergie). Energ'IV est une société d'économie mixte créée par le SDE35 en 2018 pour développer la production d'énergies renouvelables du département en impliquant les citoyens.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501232-20251208-DEL202512002-DE

4. Développer la relation aux usagers sous diverses formes : lutter contre la précarité énergétique (contribution au fonds de Solidarité Logement (FSL), création d'un fonds d'aide aux petits travaux, poursuite de l'expérimentation avec les compagnons bâtisseurs pour le déploiement des chantiers solidaires) ; soutien des projets de solidarité internationale.

5. Mutualiser les moyens (techniques et financiers) et les expériences : apporter un appui technique aux collectivités adhérentes au groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité), et favoriser la mutualisation technique et financière.

6. Assurer le contrôle (continu et périodique) de concessions en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux électriques et de gaz.

7. Développer des moyens généraux adéquats par des équipes engagées, la sécurisation informatique et SIG, et par une communication renforcée.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités, le rapport est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités du SDE35 pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
(Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Yoann GUILLAUME